



SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE GRIGNOLS ET DE LERM ET MUSSET (Siren : 200072163)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Grignols
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. BERNARD JAYLES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	56 ALLEES ST MICHEL
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33690 GRIGNOLS
Téléphone	05 56 25 50 18
Fax	
Courriel	aepgrignols@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 320
Densité moyenne	15,48

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 16 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Cauvignac (213301138)	163
33	Cours-les-Bains (213301377)	219
33	Escaudes (213301559)	158
33	Giscos (213301880)	189
33	Goualade (213301906)	104
33	Grignols (213301955)	1 180
33	Labescrau (213302128)	107
33	Lartigue (213302326)	43
33	Lavazan (213302359)	247
33	Lerm-et-Musset (213302391)	498
33	Marions (213302714)	192
33	Masseilles (213302763)	151
33	Saint-Michel-de-Castelnau (213304504)	220
33	Sendets (213305113)	350
33	Sigalens (213305121)	384
33	Sillas (213305139)	115

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Cf. Annexe de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Grignols : - La production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable et la protection des points de prélèvement Cf. Annexes des arrêtés préfectoraux des 10 mai 1961, 23 novembre 1965, 28 mai 1999, 17 février 2006 et 25 juin 2015 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Lerm et Musset : - Etude d'un réseau commun de distribution d'eau potable - Exécution des travaux d'alimentation en eau potable et l'exploitation ultérieure du service créé</i></p>
<p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Cf. Annexe de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Grignols : - L'assainissement collectif : collecte, transport et épuration des eaux usées et élimination des sous produits d'épuration Cf. Annexes des arrêtés préfectoraux des 10 mai 1961, 23 novembre 1965, 28 mai 1999, 17 février 2006 et 25 juin 2015 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Lerm et Musset : - Exercice de la compétence assainissement collectif</i></p>

- Assainissement non collectif

Cf. Annexe de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Grignols : - L'assainissement non collectif : assurer le contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif (vérification technique de la conception, de l'implantation et bonne exécution des ouvrages neufs et réhabilités, ainsi que la vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien de tous les ouvrages). Cf. Annexes des arrêtés préfectoraux des 10 mai 1961, 23 novembre 1965, 28 mai 1999, 17 février 2006 et 25 juin 2015 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Lerm et Musset : - Exercice de la compétence service public d'assainissement non collectif

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)